



Certificat de  
Qualification Professionnelle (CQP)  
**Technicien en soins  
vétérinaires**

# TECHNICIEN EN SOINS VÉTÉRINAIRES (TSV GIPSA)

Le CQP Technicien en Soins Vétérinaires a pour objectif de développer puis certifier les compétences opérationnelles «back-office» des auxiliaires vétérinaires. Il permet d'actualiser leur maîtrise technique de l'assistance au vétérinaire, en vue de contribuer activement à l'optimisation des protocoles médico-chirurgicaux en structure vétérinaire.

Perfectionnez vos techniques de soins en devenant  
technicien en soins vétérinaires !

🕒 24 jours pour les ASV GIPSA

♿ Contacter votre référent :  
[handicap@apform.fr](mailto:handicap@apform.fr)

420 € HT par journée (repas inclus pour  
les formations présentielles)

770 € HT pour les ateliers pratiques

■ TSV  
MAJ : 11/03/2022

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Optimiser la qualité de l'hospitalisation, des soins intensifs et de la rééducation
- Optimiser l'assistance en chirurgie et anesthésie
- Gérer les examens complémentaires biologiques et d'imagerie

## POUR QUI ?

Les ASV GIPSA souhaitant développer et actualiser leurs compétences techniques.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS

Être en poste en structure vétérinaire. L'accès au CQP est ouvert sous condition d'une expérience minimale d'une année en entreprise vétérinaire (en ETP) à compter de la date d'obtention du titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire GIPSA.

## SYSTÈME D'ÉVALUATION

Les évaluations certificatives sont délibérées par le jury de certification APFORM. L'obtention de la certification repose sur :

- La soutenance orale, devant le jury, d'un dossier écrit décrivant le projet d'amélioration des pratiques mis en place en entreprise.
- L'appréciation des compétences en entreprise vétérinaire grâce à l'avis du référent d'entreprise sur le travail mené par l'auxiliaire.

Tout salarié ayant obtenu l'un des Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P CCV, ACC ou TSV) bénéficie de plein droit, pour chaque C.Q.P obtenu, de trois points de coefficient en supplément du coefficient minimum conventionnel correspondant à sa classification.

## LES ATOUTS DE CETTE FORMATION CERTIFIANTE

- Des formations réparties en 3 blocs de compétences pouvant être suivis de manière indépendante
- Un coordinateur pédagogique APFORM dédié tout au long du parcours
- Un projet d'amélioration des pratiques mis en place dans la structure pour chaque bloc du CQP
- Un retour sur investissement immédiat pour la structure
- Des études de cas pratiques directement issus de l'expérience professionnelle

# TECHNICIEN EN SOINS VÉTÉRINAIRES (TSV GIPSA)

**1** PARCOURS =

**3** BLOCS DE COMPÉTENCES

## I Bloc 1 : Hospitalisation et soins intensifs (10 jours + 6h d'accompagnement et certification)

- > Tout savoir sur : Devenir référent en hygiène vétérinaire
- > Assurer la gestion technique des urgences
- > Protéger la cicatrisation des plaies
- > Bonnes pratiques de gestion des prélèvements
- > Bonnes pratiques autour des injections
- > Prise en charge des sondes et aide aux soins dentaires
- > Optimiser l'hospitalisation
- > Atelier pratique : Soins aux hospitalisés
- > Cas pratiques de soins intensifs

*Retour d'expérience*

## I Bloc 2 : Assistance en chirurgie et anesthésie (8 jours + 6h d'accompagnement et certification)\*

- > Responsabilité de l'ASV dans la gestion du bloc opératoire
- > Optimiser la surveillance de l'anesthésie
- > Atelier pratique : Assistance à l'anesthésie / réanimation
- > Responsabilité du matériel médico-chirurgical : les erreurs à éviter
- > Atelier pratique : Physiothérapie en hospitalisation

### À venir :

- > Cas pratique de chirurgies spécialisées
- > Cas pratiques autour de la chirurgie

*Retour d'expérience*

## I Bloc 3 : Examens biologiques et imagerie (6 jours + 6h d'accompagnement et certification)\*

- > Responsabilité de l'ASV dans la qualité des examens d'imagerie
- > TD : Maîtriser les manipulations radiographiques
- > Responsabilité de l'ASV dans la fiabilité des analyses
- > TD : traiter les analyses microscopiques
- > TD : traiter les analyses biologiques

*Retour d'expérience*

**Les formations ont une durée de validité de 3 ans**



*\*Susceptible de modification - En cours de finalisation.*

# HOSPITALISATION ET SOINS INTENSIFS - BLOC 1

## CQP « TECHNICIEN EN SOINS VÉTÉRINAIRES »

Ce parcours de formation prépare les ASV à la validation du bloc de compétences «Hospitalisation et soins intensifs» issu du CQP «Technicien en soins Vétérinaires». Son objectif est de permettre aux ASV de s'approprier les bonnes pratiques actuelles recommandées par les experts pour la mise œuvre et la surveillance des soins, d'évaluer les éventuels écarts dans leur environnement de travail et de proposer des améliorations pour optimiser l'efficacité et la sécurité des soins.

### Faites évoluer la qualité de vos soins !

🕒 **10 jours + 6 heures d'accompagnement et certification** (72 heures)

♿️ Contacter votre référent : [handicap@apform.fr](mailto:handicap@apform.fr)

💰 **5180 € HT** (possibilité de prise en charge et repas inclus pour les journées présentielle)

■ **TSVB1**  
Mise à jour : 23/03/2021

### Objectifs pédagogiques

- Repérer l'état clinique de l'animal, les signes d'alerte et de douleur
- Décrire les bonnes pratiques des prélèvements
- Déterminer les bonnes pratiques de soins jusqu'aux soins intensifs
- Décrire les outils et méthodes qui améliorent l'état des hospitalisés
- Identifier les critères de réussite d'optimisation de la gestion des soins dans la structure

### Pour qui ?

ASV (diplômé « ASV GIPSA »)

### Pré-requis

Être en poste en structure vétérinaire.

### Méthodes mobilisées

Travaux de groupe, mises en situations réelles, jeux de rôle, échanges de bonnes pratiques, présentation visuelle interactive, quiz formatifs.

Supports remis aux participants pour chaque séquence de formation et pour la préparation de l'épreuve certificative.

Un coordinateur pédagogique suit le parcours et accompagne la préparation de l'épreuve certificative.

### Formateur

Formateurs vétérinaires urgentistes ou chirurgiens ou ASV de bloc, exerçant en centre hospitalier ou structure de référés

### Modalités d'évaluation

Restitution écrite d'une amélioration de pratiques en entreprise et explicitation orale du projet choisi devant le jury APFORM.

## CONTENU DU PARCOURS

- | **Tout savoir sur : devenir référent en hygiène vétérinaire**
- | **Assurer la gestion technique des urgences**
- | **Protéger la cicatrisation des plaies**
- | **Bonnes pratiques de gestion des prélèvements**
- | **Bonnes pratiques autour des injections**
- | **Sondes d'assistance et aide aux soins dentaires**
- | **Optimiser l'hospitalisation**
- | **Atelier pratique : Soins aux hospitalisés**
- | **Cas pratiques de soins intensifs**
- | **Retour d'expérience**
- | **Epreuve certificative et suivi de sa préparation**

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM.

### Compétence visée :

Contribuer à faire évoluer la qualité des soins dans sa structure selon les recommandations des instances vétérinaires de référence : AFVAC, WSAVA

Pour vous inscrire : [www.apform.fr](http://www.apform.fr)  
Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ [fpc@apform.fr](mailto:fpc@apform.fr) ☎ 0 805 390 022

# FOCUS

## LE PROJET D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES



Tous les auxiliaires inscrits à un parcours certifiant APFORM réalisent des « Projets d'amélioration des pratiques », déterminants pour l'obtention du CQP.

### QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉLIORATION DE PRATIQUE ?

Il vise une amélioration concrète : perfectionnement de procédure, de méthode, création d'outils de communication, amélioration de l'expérience clients... Le projet est défini à la fois par le participant et le référent d'entreprise<sup>(1)</sup> avec le soutien du coordinateur pédagogique APFORM<sup>(2)</sup>. Une fois réalisé, il fait l'objet d'une synthèse écrite d'une dizaine de pages et d'une restitution orale devant le jury APFORM du CQP.

### À QUOI SERT-IL ?

- À mettre en place ou à rénover des pratiques, dans le domaine du CQP
- À impliquer la structure et le référent d'entreprise dans la formation du salarié, avec un retour sur investissement immédiat et concret
- À évaluer la capacité visée par le bloc CQP (1 bloc = 1 projet d'entreprise)

### QUAND ET PAR QUI EST-IL VALIDÉ ?

- Au début du parcours, le sujet choisi est soumis au service examen APFORM qui vérifie que le projet est bien représentatif des capacités du salarié à acquérir dans ce bloc.
- À l'issue du parcours le participant remet sa restitution écrite du projet au coordinateur pédagogique APFORM, qui le transmet au service jury examen 1 mois avant la soutenance. Le référent d'entreprise signe et donne un avis sur la participation du salarié au projet à travers un document «l'avis référent» et qui sera porté au dossier du candidat.
- Le participant restitue oralement son projet lors d'un entretien en visioconférence. Le jury évalue si le candidat a acquis toutes les capacités visées par le bloc. La certification est faite par APFORM qui délibère et délivre, si acquis, une attestation de réussite et le certificat de qualification professionnelle une fois les 3 blocs validés.



<sup>(1)</sup> **Référent d'entreprise** : Il peut s'agir de l'employeur, ou d'un autre vétérinaire ou d'un auxiliaire expérimenté dans le domaine concerné. Il a un rôle essentiel, à la fois interlocuteur du coordinateur pédagogique APFORM et accompagnateur du candidat pour suivre la progression sur la compétence visée.

<sup>(2)</sup> **Coordinateur pédagogique** : Il suit la progression et aide l'ASV à résoudre les difficultés. Il oriente les participants dans le choix de leur projet, établit avec eux des contacts réguliers et collabore avec le référent d'entreprise. Il prépare les participants à la certification.

# FOCUS

## LE PASSAGE EN JURY LORS D'UN CQP



### LA CERTIFICATION D'UN BLOC DE COMPÉTENCES CQP

La certification est gérée par le service examens/jury d'APFORM. Chaque bloc est validé séparément, la certification des 3 blocs de compétences entraîne la délivrance du CQP (CCV, ACC ou TSV). L'épreuve est un entretien oral en visioconférence, auquel s'ajoute un dossier écrit décrivant le projet rédigé par le candidat\*, et l'avis du référent d'entreprise sur ses nouvelles compétences. Cet avis est pris en compte par le jury d'examen car il permet de mieux comprendre le rôle et l'implication du candidat dans le projet et la structure.

Les épreuves non acquises peuvent être présentées à nouveau. La validation d'un bloc de compétences n'a pas d'incidence pour le salarié ; en revanche la validation des 3 blocs, à savoir l'obtention du CQP, entraîne une valorisation salariale de 3 points d'indice, sans changement d'échelon sur la convention collective.

### LA PROCÉDURE DE CERTIFICATION

Environ au 3<sup>ème</sup> mois de formation du bloc commencé, le candidat remet au coordinateur pédagogique APFORM son document de présentation du projet d'amélioration de pratique qui présente le titre du projet (sujet ou problématique), ainsi que le plan du projet défini avec le référent/l'employeur. Ce document officiel est soumis au service examens/jury APFORM qui vérifie que le projet correspond bien aux capacités à acquérir dans ce bloc. En cas d'avis réservé, il est possible d'adresser une nouvelle version dans un délai de 1 mois. Un avis réservé ne remet pas en question le fait que l'ASV puisse se présenter à l'examen oral.

Entre la validation de la fiche « présentation du projet » et le moment où le candidat rend sa restitution écrite : celui-ci anime le projet dans la structure vétérinaire où il travaille.

Entre la dernière journée de formation et 1 mois avant l'examen oral, le candidat remet au coordinateur pédagogique la restitution écrite du projet d'amélioration des pratiques, accompagnée de l'avis du référent d'entreprise. Le candidat reçoit alors sa convocation pour se présenter devant le jury.

Les résultats sont publiés sur le site APFORM. En cas de « réussite », le candidat reçoit par courrier une attestation de validation partielle du CQP.

En cas « d'échec », le coordinateur pédagogique APFORM prend contact avec les participants pour les accompagner dans la représentation de l'épreuve.

### LES CONDITIONS D'EXAMEN

Le jury est composé d'un professionnel vétérinaire et d'un professionnel ASV. Il prend connaissance du support écrit et de l'avis référent en amont. Il est possible qu'un représentant du service examens/jury APFORM assiste le jury. L'entretien se déroule en visioconférence : l'exposé du projet dure entre 20 et 25 minutes et les questions du jury durent entre 15 à 20 minutes.

# apform

Pour l'entreprise vétérinaire

**Vos conseillers formation APFORM vous accompagne avant, pendant et après la formation**

**Virginie RUA**

- Île De France
- Centre Val De Loire
- PACA – Corse

**04 42 93 63 42 / rua@apform.fr**

**Eric GYSEMBERGH**

- Hauts-De-France
- Pays de la Loire
- Occitanie

**04 42 93 63 34 / gyseembergh@apform.fr**

**Julia HERBER**

- Grand-Est
- Bourgogne Franche-Comté
- Nouvelle Aquitaine

**04 42 93 16 32 / herber@apform.fr**

**Marie FLORINO**

- Normandie
- Bretagne
- Auvergne Rhône-Alpes

**04 42 93 16 33 / florino@apform.fr**

**APFORM, L'EXPERT DE LA FORMATION  
DES ÉQUIPES VÉTÉRINAIRES**

[www.apform.fr](http://www.apform.fr)